

<ul style="list-style-type: none"> - Guide communal d'urbanisme (GCU) Information lors des études préalables (art. D.III.6, § 1, al. 2,) Avis sur le projet de guide (art. D.III.6, § 2, al. 2,) 									
I.2. EVALUATION DES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT									
<ul style="list-style-type: none"> - Informations lors des analyses préalables et de la rédaction du rapport sur les incidences environnementales des plans et schémas (art. D.V.III.30). 									
<ul style="list-style-type: none"> - Avis sur le projet de contenu de rapport sur les incidences environnementales des plans et schémas (art. D.VIII.33, §4) 									
<ul style="list-style-type: none"> - Avis sur la forme et le contenu minimum de l'étude d'incidences – si le demandeur sollicite l'autorité compétente sur ce point (art. R.57 du Code Livre I^{er} du Code de l'environnement) 									
<ul style="list-style-type: none"> - Avis sur la qualité de l'étude d'incidences et sur le projet (art. R.82 du Code Livre I^{er} du Code de l'environnement) 									
I.3. PERMIS ET CERTIFICAT D'URBANISME N°2									

- Liste des arbres et haies remarquables : Avis (art. R.IV. 4-9, al. 1er, 2°, du CoDT)							
I.5. AUTRES CAS DE CONSULTATION OBLIGATOIRE NON ENUMERES CI-DESSUS							
A préciser:							
II. CONSULTATION OU INTERVENTION FACULTATIVE							
II.1. PERMIS							
- Avis facultatif sur les demandes de permis et de certificats d'urbanisme n°2 : Consultation par le Collège, éventuellement à la demande du Fonctionnaire délégué ou de l'autorité de recours (art. D.IV.35, al. 3, du CoDT)	<p>La transformation d'une habitation – ENGLEBERT CORMAN – Route de Val-Dieu, 1</p> <p>La construction d'un hangar agricole après démolition d'une étable existante – VAESSEN – Les Béalles</p> <p>La démolition d'une salle de fête, d'un atelier et d'un appartement – VANWERST DEMEZ – Froidthier, 11</p>	<p>La démolition d'une ancienne étable et d'un garage et la construction d'une extension d'étable et salle de traite – RADERMECKER – Longue Haie, 3</p> <p>La démolition d'un bâtiment agricole et la construction d'un hall industriel – LOOSEN SPRL – Chaussée Charlemagne</p> <p>L'extension d'une habitation – AUSTEN ALDENHOFF – Thier, 6</p> <p>La construction d'une habitation – DECERF DEBAAR – Cour Bibaux, 11</p>	<p>La construction d'une Habitation unifamiliale – WYZEN-JACOB – Clos des Trois Puits</p> <p>La rénovation des façades d'une habitation – DEMOULIN – Rue Cavalier Fonck, 7</p>	<p>La création d'un lotissement de 11 lots à bâtir et d'une nouvelle voirie – DOYEN – Chapelle des Anges et Chaumont</p>		<p>La construction d'une Habitation unifamiliale avec piscine extérieure et d'un cabinet médical isolé – PALLINCOURT GONAY – Crawhez</p> <p>L'extension et la transformation d'une maison d'habitation et l'aménagement d'un cabinet de kinésithérapie – CLOES SIMONON – La Forge 2/A</p>	
- Permis unique / consultation sollicitée par décision conjointe du fonctionnaire délégué et du fonctionnaire technique (Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, art 87) ou consultation sollicitée par la							

